

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

AVIS PUBLIC
D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE ROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2011
«RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES»
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

28 AVRIL À 18H00

TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2011 «RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES» DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 2026-077 à la séance ordinaire du 7 avril 2026, du Projet de Règlement numéro 293-2026 modifiant le Règlement numéro 205-2011 Règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Saint-Godefroi, tiendra une assemblée publique de consultation le 28 avril 2026 à compter de 18h, à la salle Eugène Anglehart, 109C, Route 132, Saint-Godefroi, ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence la modification de l'article 10 « Demande adressée à l'inspecteur » en modifiant le frais requis aux fins de l'étude afin de l'augmenter à 200\$;


QUE ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Godefroi;

QUE ce projet de Règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QU'IL sera possible de faire la consultation de ce Projet de Règlement numéro 293-2026 au bureau de la municipalité de Saint-Godefroi aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la municipalité de Saint-Godefroi à l'adresse suivante : www.municipalitestgodefroi.com;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Donné à Saint-Godefroi, ce treizième jour d'avril 2026.


Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière